

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Onzième session
Genève, 18 – 22 juin 2018

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SÉQUENCES

Document établi par l'Office européen des brevets

RÉSUMÉ

1. Le présent document contient un rapport établi par l'Office européen des brevets (OEB), en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS). En particulier, il rend compte de l'état d'avancement de la révision de la norme ST.26 de l'OMPI et du passage de la norme ST.25 à la norme ST.26.

RAPPEL

2. L'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme de l'OMPI devrait être assortie d'une étude de l'incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

3. L'équipe d'experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l'organe compétent du PCT en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des Instructions administratives du PCT”.

4. L'Office européen des brevets (OEB) s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts.

5. À la reprise de sa quatrième session, tenue à Genève du 21 au 24 mars 2016, le CWS a adopté la norme ST.26 de l'OMPI intitulée “Recommandation de norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)”, figurant à l'annexe II du document CWS/4/7 et, sous une forme modifiée, à l'annexe du document CWS/4/7 Add.

6. Le CWS est également convenu que la note de la rédaction ci-après serait incorporée dans la nouvelle norme ST.26 de l'OMPI (voir les paragraphes 52 et 53 du rapport de la session, document CWS/4BIS/16) :

“Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de prier les offices de propriété industrielle de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle norme ST.26 de l'OMPI jusqu'à ce que les recommandations relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 soient approuvées par le CWS à sa prochaine session, qui aura lieu en 2017. Dans l'intervalle, la norme ST.25 doit continuer d'être appliquée.”

7. À la reprise de sa quatrième session, le CWS a également pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences (équipe d'experts SEQL), créée afin de mener à bien la tâche n° 44 visant à établir des recommandations concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (document CWS/4BIS/8). Le CWS est convenu de modifier comme suit la tâche n° 44 et les travaux de l'équipe d'experts SEQL (voir les paragraphes 83 et 84 du rapport de la session, document CWS/4BIS/16) :

“83. La nouvelle norme ST.26 de l'OMPI ayant été adoptée au cours de la présente session, le CWS est convenu de modifier la tâche n° 44 comme suit :

“Tâche n° 44 : Établir des recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI; et élaborer une proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l'OMPI, le cas échéant.”

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

8. À sa cinquième session, le CWS a examiné la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI, version 1.1, y compris les modifications à apporter au corps du texte et aux annexes I à III de cette norme, ainsi que l'adjonction d'une nouvelle annexe VI (document d'orientation), telle que décrite dans le document CWS/5/6 et reproduite dans l'annexe II du document CWS/5/6.

9. La norme révisée ST.26 de l'OMPI, version 1.1, telle que reproduite dans l'annexe II du document CWS/5/6, a été adoptée par le CWS avec les modifications textuelles de l'annexe VI (document d'orientation) et de l'annexe II (DTD) de la norme révisée ST.26, comme suggérée par la délégation des États-Unis d'Amérique et le Secrétariat, respectivement (voir le paragraphe 41 du rapport de session, document CWS/5/22).

10. À la demande du CWS, l'équipe d'experts chargée du listage des séquences a présenté une proposition relative au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI pour examen et approbation à la cinquième session du CWS. La proposition tenait compte des résultats de la consultation menée par le Bureau international au moyen de la circulaire C. PCT 1485/C. CWS. 75 et contenait des suggestions concernant :

- a) le scénario de passage d'une norme à l'autre;
- b) la date de référence pour les demandes internationales déposées après la date de transition et revendiquant la priorité d'une demande contenant un listage des séquences déposé selon la norme ST. 25 (voir les paragraphes 4 à 8 du document CWS/5/7 Rev.1); et
- c) la date de transition.

11. Suite aux délibérations, le CWS est parvenu à un accord sur le scénario dit du "big bang" comme option de passage de la norme ST.25 à ST.26 de l'OMPI, la date de dépôt international comme date de référence et janvier 2022 comme date de transition (voir le paragraphe 44 du rapport de session, document CWS/5/22).

12. Le Bureau international a par ailleurs informé le CWS qu'il élaborerait le nouvel outil commun afin de permettre aux déposants de préparer les listages de séquence et de vérifier que les listages de séquences sont conformes à la norme ST.26 de l'OMPI (dans la mesure pouvant être déterminée informatiquement); cet outil facilitera également le traitement de la demande contenant les listages de séquences au sein des offices de propriété intellectuelle (voir le paragraphe 47 du rapport de session, document CWS/5/22).

13. Enfin, le CWS a pris note du projet de feuille de route générale pour le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI proposée par le Bureau international; la feuille de route comprenait le calendrier provisoire proposé en lien avec la révision des instructions administratives du PCT, la modification des réglementations nationales (le cas échéant) et la mise à niveau des systèmes informatiques des offices de propriété intellectuelle pour la période de 2017 à 2021 (voir le paragraphe 48 du rapport de session, document CWS/5/22).

FEUILLE DE ROUTE

14. À sa cinquième session, le CWS a attribué la tâche suivante à l'équipe d'experts chargée du listage des séquences (voir le paragraphe 45 du rapport de session, document CWS/5/22) :

- a) fournir un appui au Bureau international en lui communiquant les besoins et les commentaires des utilisateurs concernant l'outil d'édition et de validation de la norme ST.26;
- b) fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et
- c) préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS.

15. Le Bureau international prévoit d'achever le projet d'élaboration de l'outil d'ici la fin de 2018 et de le distribuer aux déposants et aux offices de propriété intellectuelle (voir le paragraphe 48 du rapport de session, document CWS/5/22).

16. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]